



Municipalité
de
Saint-Jacques

À une séance spéciale du budget du conseil municipal de Saint-Jacques, tenue le **mercredi 13 décembre 2017 à 19 h**, à laquelle sont présents :

Monsieur Pierre La Salle, maire

Madame Sophie Racette, conseillère
Madame Isabelle Marsolais, conseillère
Monsieur Michel Lachapelle, conseiller
Monsieur Claude Mercier, conseiller
Monsieur François Leblanc, conseiller
Madame Josyane Forest, conseillère

Formant quorum sous la présidence du maire.

Madame Josée Favreau, directrice générale et secrétaire-trésorière, agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Avis spécial de convocation et certificat

La secrétaire fait lecture de l'avis de convocation et de son certificat attestant que l'avis a été posté, par courrier recommandé, à chacun des membres du conseil le 22^e jour de novembre 2017.

Résolution n° 583-2017

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Sophie Racette et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents que l'ordre du jour soit adopté.

Avis public et certificat

La secrétaire donne lecture de l'avis public qui stipule qu'une séance spéciale a lieu le 13 décembre 2017 pour l'adoption des prévisions budgétaires de l'année 2018.

Elle fait aussi lecture de son certificat attestant qu'une copie a été affichée aux endroits désignés pour les avis publics (mairie et église), le 10 novembre 2017 ainsi que publié dans le bulletin d'information Le Jacobin du mois de décembre 2017.

ADMINISTRATION

Résolution n° 584-2017

Dépôt des prévisions budgétaires 2018 – Article 954-1 du Code municipal

REVENUS	
TAXES SUR LA VALEUR FONCIÈRE	3 578 239 \$
TARIFICATION POUR LES SERVICES MUNICIPAUX	809 200 \$
PAIEMENT TENANT LIEU DE TAXES	181 924 \$
SERVICES AUX ORGANISMES MUNICIPAUX	18 220 \$
AUTRES (licences, permis, amendes et pénalités)	139 960 \$
AUTRES SERVICES (loyers, intérêts et divers)	290 311 \$
TRANSFERTS INCONDITIONNELS (Gouvernement du Québec)	- \$
TRANSFERTS CONDITIONNELS (Gouvernement du Québec)	163 690 \$
REMBOURSEMENT FONDS DE ROULEMENT	- 146 697 \$
AFFECTATION DE SURPLUS	596 000 \$
TOTAL DES REVENUS	5 630 847 \$

DÉPENSES	
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	1 113 755 \$
SÉCURITÉ PUBLIQUE	816 317 \$



*Municipalité
de
Saint-Jacques*

TRANSPORT		1 318 550 \$
HYGIÈNE DU MILIEU		1 217 618 \$
SANTÉ ET BIEN-ÊTRE		14 000 \$
AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT		230 647 \$
LOISIRS ET CULTURE		746 947 \$
SERVICE DE LA DETTE	- Remboursement capital	401 127 \$
	- Remboursement intérêt	217 713 \$
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		497 150 \$
CONCILIATION À DES FINS BUDGÉTAIRES (amortissement)		- 942 977 \$
TOTAL DES DÉPENSES		5 630 847 \$

Évaluation imposable totale	431 196 000 \$
Évaluation non imposable	38 636 900 \$
Évaluation des immeubles non résidentiels	35 074 790 \$
Pourcentage du niveau du rôle d'évaluation par rapport à la valeur réelle	100 %
Facteur comparatif	1,00

TAUX DES TAXES 2018

Taux de la taxe foncière – Résiduelle	0,72 \$ du 100 \$
Taux de la taxe foncière – Non-résidentiel	1,03 \$ du 100 \$

TARIFICATION POUR LES SERVICES MUNICIPAUX – RÉSIDENNELLE

Eau	- Générale	115 \$/unité
	- Réserve	55 \$/unité
	- Piscine	50 \$/unité
Égout		165 \$/unité
Matières résiduelles		135 \$/unité
Recyclage, Environnement		35 \$/unité

ATTENDU QUE les prévisions budgétaires de la Municipalité de Saint-Jacques pour l'année sont fixées à 5 630 847 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Lachapelle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter le budget de l'année 2018.

Résolution n° 585-2017

Rôle de perception - Publication du sommaire du budget 2017

ATTENDU QUE la directrice générale est tenue de dresser un rôle de perception en incluant les taxes de compensation aqueduc, égout, ordures et de taxes spéciales décrétées par règlement ;

ATTENDU QUE le propriétaire pourra payer les taxes foncières et les compensations municipales suivant les modalités du règlement numéro 45-2000 ;

ATTENDU QUE tel que requis par la Loi, (article 957 du Code municipal), le sommaire du budget sera distribué à toute la population par le biais du bulletin d'information Le Jacobin de février 2018 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter le rôle de perception en incluant les taxes de compensation.

QUE les avis publics, requis par la loi, soient donnés.



Municipalité
de
Saint-Jacques

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun contribuable n'est présent à la séance.

LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution n° 587-2017

Levée de la séance

Il est proposé par madame Sophie Racette et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents que la présente séance soit levée à 19 h 10.

Josée Favreau, g.m.a.
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Pierre La Salle
Maire